

COMPTE-RENDU
DE REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 février 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-quatre du mois de février, les membres composant le Conseil Municipal de la Commune de NOGENT-L'ARTAUD, dûment convoqués, se sont réunis à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Jeannine VAN LANDEGHEM.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19

Date de convocation du conseil municipal : 17 / 02 / 2020

Etaient présents : Jeannine VAN LANDEGHEM, André HOURDRY, Gilles BOUVRY, Christelle LE TALLEC, Nadia CALLOT, Charles HUYART, Béatrice NOUVEAU, Christian FOURNAGE, Véronique RUFIN, Marie-Claude MICHEL, Dominique DUCLOS, Sylviane HENNEQUIN, Jean-Paul GUILLON.

Absents excusés :

- Elie SMITH (Arrivé à 20h25)
- Céline VERGEOT
- Vanessa SZUBA
- Guillaume GARDON
- Gérard MURAT (Pouvoir JP GUILLON)
- Nathalie LAMERE-CRAPART

Secrétaire de séance : Marie-Claude MICHEL

Elie SMITH arrive à 20h25.

La séance est ouverte à 20h10.

Madame le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de rajouter une question à l'ordre du jour : Proposition d'achat d'un terrain situé rue de la Fontaine des Saules.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de rajouter cette question à l'ordre du jour.

Madame le Maire rappelle l'ordre du jour.

Proposition d'achat d'un terrain situé rue de la Fontaine des Saules

Lors de sa séance du 17 juin 2019, le Conseil Municipal a décidé de mettre en vente la parcelle AA N°78, d'une surface de 730 m², située rue de la Fontaine des Saules.

Un couple nous a fait une proposition d'achat pour un montant de 40.000,00 €.

Ce qui correspond à un prix de de 54,80 €/m². C'est le prix du marché.

Sylviane HENNEQUIN demande s'il y aurait un intérêt à la garder ?

Madame le Maire dit qu'il avait été décidé à l'unanimité de le mettre en vente lors du Conseil Municipal du 19 juin 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 9 voix pour et 5 abstentions (D. DUCLOS- JP GUILLON – Pouvoir JP GUILLON – S. HENNEQUIN – C. FOURNAGE) accepte de vendre ce terrain (cadastré AA N°78) au prix de 40.000,00 €, et autorise le Maire à signer tout acte relatif à cette vente.

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 02/12/2019

Le compte rendu est approuvé par 13 voix pour et 1 abstention (C. FOURNAGE).

Travaux Rue Beaurepaire : Devis USEDADA

Une réunion concernant les travaux de la rue Beaurepaire a eu lieu en Mairie le 23 janvier dernier.

Tous nos partenaires réseaux étaient présents (USEDADA – USESA – Syndicat d'assainissement).

La Commune envisage l'enfouissement de tous les réseaux électriques et de télécommunications.

Le montant total des travaux (concernant les réseaux électriques et télécommunications) s'élève à 226.134,35 €, la participation communale s'élève à 119.930,61 € HT.

Cette proposition a été réalisée sans prendre en compte une éventuelle coordination avec le projet de voirie. Il s'agit donc d'une estimation haute du projet.

Un point est fait sur le projet BOUYGUES : le permis de construire est en cours d'instruction, il n'a pas encore été validé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de valider le devis de l'USEDA pour l'enfouissement des réseaux Rue Beaurepaire.

Elie SMITH arrive à 20h25.

Travaux Rue Beaurepaire : Validation du Planning / Réseau Pluvial

Lors de cette réunion, un planning des travaux a été établi :

Planning général d'intervention des différents marchés concessionnaires
Rédigé et proposé par la mairie aux intervenants le 5 février 2020

Intervenants/concessionnaires	2020												2021												2022					
	m	a	m	j	j	a	s	o	n	d	j	f	m	a	m	j	j	a	s	o	n	d	j	f	m	a	m	j		
Commune EP Réalisation du réseau EP																														
SACM (syndicat d'assainissement) Réalisation du réseau EU																														
USES A Réalisation du réseau AEP																														
USED A Réalisation de l'alimentation du projet Bouygues et enfouissement de la rue																														
Commune voirie Reprise de la chaussée et trottoir																														

Date probable de livraison du projet Bouygues

Tous les travaux concernant le réseau pluvial et la voirie seront à la charge de la Commune.

Nous n'avons pas encore reçu les devis, mais les études sont en cours de réalisation.

Madame le Maire propose au Conseil d'entériner ce planning d'intervention.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte de valider ce planning de travaux concernant la rue Beaurepaire.

PLU Réserve n°8 : Proposition d'un prix d'achat

La réserve N° 8 se situe à l'angle de la rue Lambin et de la sente des Sablons.

Il est envisagé de racheter au propriétaire de la parcelle AB N° 453, une partie de sa propriété. Cette parcelle est constructible. L'emprise sera de 123,76 m².

Madame le Maire propose de fixer le prix du m² à 10 €.

Une partie du mur de clôture devra être déplacée. Madame le Maire propose la prise en charge de la réfection du mur par la Commune.

Le Cabinet de Géomètre CHOLLET sera chargé de la division parcellaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de valider le rachat de cette portion de parcelle dont l'emprise est de 123,76 m², au prix de 10,00 € le m², avec la condition de remettre le mur de clôture en état à la charge de la Commune.

Emprunt de la Poste : Prêt relais TVA

Concernant la construction du Groupe Scolaire, Madame le Maire a proposé au Conseil Municipal, en séance du 2 Décembre dernier de valider la proposition de la Banque Postale, concernant le prêt relais TVA, pour un montant de 900.000,00 €.

Cette proposition n'a pas pu être validée, faute d'inscription budgétaire.

Une nouvelle proposition nous a été faite :

900.000,00 €

Taux 0,50 %

Commission 0,10 %

Paielement trimestriel des intérêts

Remboursement du capital in fine

Cette proposition est plus intéressante que la première (0,50 % au lieu de 0,58 %).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de valider cette proposition.

Compte Administratif 2019

Les opérations du compte administratif 2019 sont les suivantes :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	1.442.704,58	1.886.901,45
Section d'investissement	961.115,90	1.133.527,56

Madame le Maire quitte la séance.

Gilles BOUVRY demande aux Conseillers Municipaux de passer au vote.

Sylviane HENNEQUIN souhaiterait avoir plus de détails concernant les écritures de 2019.

Une copie du Compte Administratif sera transmise demain par mail.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le Compte administratif 2019 par 12 voix pour et 3 abstentions (JP GUILLON – Pouvoir JP GUILLON – S. HENNEQUIN).

Compte de gestion 2019

Les opérations du compte de gestion 2019 du Receveur de CHARLY-SUR-MARNE sont les suivantes (égales au Compte Administratif) :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	1.442.704,58	1.886.901,45
Section d'investissement	961.115,90	1.133.527,56

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide le Compte de Gestion 2019.

Affectation du résultat

Résultats de l'année 2019 :

Fonctionnement : 444.196,87 €

Investissement : 172.411,66 €.

Résultats de clôture au 31/12/2019 :

Fonctionnement : 650.297,51 €.

Investissement : 537.621,82 €

Global : 1.187.919,33 €.

Etant donné les projets d'investissement et le besoin de financement, Madame le Maire propose d'affecter la totalité des reports soit la somme de 537.621,82 € à la section d'investissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, accepte à l'unanimité d'affecter la totalité des reports à la section d'investissement, soit 537.621,82 €.

Budget Primitif 2020 : - Section de fonctionnement - Section d'investissement

Section de fonctionnement

Madame le Maire propose de voter le fonctionnement comme suit :

Dépenses de Fonctionnement :

Chapitre 011 – Charges à caractère général :	653.700,00
Chapitre 012 – Charges de personnel et frais assimilés :	520.000,00
Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante :	243.600,00
Chapitre 66 – Charges financières :	64.500,00
Chapitre 67 – Charges exceptionnelles :	0,00
Chapitre 022 – Dépenses imprévues de fonctionnement :	70.930,00
Chapitre 023 – Virement à la section d'investissement :	0,00
Chapitre 042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections :	25.087,00
Total dépenses de fonctionnement :	1.577.817,00

Recettes de Fonctionnement :

Chapitre 013 – Atténuation de charges :	10.000,00
Chapitre 70 – Produit des services, du domaine :	65.700,00
Chapitre 73 – Impôts et taxes :	956.607,00
Chapitre 74 – Dotations, subventions et participations :	505.000,00
Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante :	40.000,00
Chapitre 76 – Produits financiers :	10,00
002 – Résultat reporté :	0,00
Total recettes de fonctionnement :	1.577.817,00

En ce qui concerne les subventions aux Associations, une somme a été allouée au Compte 65. Le prochain Conseil Municipal se chargera de les répartir.

La section de fonctionnement est arrêtée à **1.577.817,00 €**, équilibrée en dépenses et en recettes. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte la section de fonctionnement dans son ensemble.

Section d'investissement :

Dépenses :

OPERATION		MONTANTS DEPENSES		Proposition 2020 COMMISSION
N° Opération	Nature opération	RAR 2019	Proposé 2020	
16.01	AIRES DE JEUX	20 012.80€	€	20 012.80€
16.08	GROUPE SCOLAIRE	1 867 106.09€	+1 932 893.91€	3 800 000.00€
17.01	PARKING DE LA GARE	33 463.60€	+50 000.00€	83 463.60€
18.04	VIDEO PROTECTION	50 000.00€	-30 000.00€	20 000.00€
18.05	SECURITE AMENAGEMENT LA FEROTTERIE	100 000.00€	-50 000.00€	50 000.00€
18.06	AMENAGEMENT 26 GRANDE RUE	66 160.00€	+30 000.00€	96 160.00€
19.04	POTEAU INCENDIE ROUTE DE REBAIS	1 500.00€		1 500.00€
	SOUS TOTAL	2 138 242.49€		4 071 136.40€
20-01	TRAVAUX RUE BEAUREPAIRE			100 000.00€
20-02	TRAVAUX RESEAUX ECLAIRAGE PUBLIC			10 000.00€
20-03	TRAVAUX VOIRIES 2020			50 000.00€
20-04	MATERIEL/MOBILIER			30 000.00€
20-05	TRAVAUX THEATRE DE LA MASCARA			100 000.00€
20-06	ACHAT DE TERRAIN			10 000.00€
	SOUS TOTAL			300 000.00€
	1641 EMPRUNTS			108 000.00€
	165 DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS			4 000.00€
	020 DEPENSES IMPREVUES			275 385.89€
	041 OPERATIONS PATRIMONIALES			841 956.47€
	SOUS TOTAL			1 229 342.36€
	TOTAL GENERAL			5 600 478.76

Recettes :

COMPTE	DESIGNATION	MONTANT
001	SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE	537 621.82€
024	PRODUITS DE CESSION	124 000.00€
10222	FCTVA	111 430.00€
10226	TAXE D'AMENAGEMENT	5000.00€
1068	REPORT DE FONCTIONNEMENT	650 297.51€
1321	SUBVENTIONS ETAT - (FNAP)	38 929.60€

1323	SUBVENTIONS DEPARTEMENT (CDDL API APV)	758 433.00€
1341	DOTATION D 'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX	303 723.36€
16	EMPRUNT POUR GROUPE SCOLAIRE	2 200 000.00€
165	DEPOTS ET CAUTIONEMENTS RECUS	4 000.00€
2804131	AMORTISSEMENT	25 087.00€
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	841 956.47€
	TOTAL	5 600 478.76€

En ce qui concerne les projets d'investissement, plusieurs opérations ont été ouvertes, pour les voiries, les réseaux, le mobilier, ainsi que le théâtre de la Mascara (qui nécessite des rénovations) et les travaux rue Beaurepaire (qui a été évoquée en début de séance).

La section d'investissement est arrêtée à **5.600.478,76 €**, équilibrée en dépenses et en recettes. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 12 voix pour et 3 abstentions (JP GUILLON – Pouvoir JP GUILLON – S. HENNEQUIN) adopte la section d'investissement. Véronique RUFIN souhaite féliciter Madame le Maire pour sa bonne gestion des demandes de subventions durant le mandat.

Demande de subvention DETR / 3^{ème} Tranche – Groupe Scolaire

Concernant la DETR, Madame le Maire propose de voter comme ci-dessous :

Montant de l'opération : Coût total de l'opération H.T. : 3 159 470 €/T.T.C : 3 791 363 €
3^{ème} tranche en 2020 : 1 232 372€ H.T/ 1 478 845€ T.T.C

PLAN DE FINANCEMENT :

- Coût des travaux hors taxes : Coût total de l'opération HT. : 3 159 470 €
3^{ème} tranche de l'opération HT : 1 232 372€

FINANCEURS	TAUX	Montant de la subvention
DETR	35%	431 330.20€
DSIL(contrat de ruralité)	15%	184 855.80€
TOTAL DES AIDES PUBLIQUES (A)		616 186 .00€
MONTANT A LA CHARGE DU MAÎTRE D'OUVRAGE (B)		616 186 .00€
MONTANT HORS TAXES DE L'OPÉRATION A + B		1 232 372.00€
TOTAL GÉNÉRAL (coût de l'opération TTC)		1 478 845.00€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de présenter une demande de subvention au titre de la DETR pour la troisième tranche à hauteur de 35%.

Demande de subvention DSIL / 3^{ème} tranche – Groupe Scolaire

Concernant la DSIL, Madame le Maire propose de voter comme ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de présenter une demande de subvention au titre de la DSIL pour la troisième tranche à hauteur de 15%.

Contrat INFRA ETUDES : Conseil Assistance Technique

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de signer un contrat avec le Cabinet INFRA ETUDES, concernant les conseils, diagnostics, estimations dans les domaines d'action suivants :

- Diagnostics techniques de voiries et réseaux d'assainissement, eaux pluviales
- Diagnostics techniques d'ouvrage de génie civil
- Elaboration de programme de travaux et d'entretien des espaces publics et bâtiments communaux
- Mise en place de plannings d'intervention des services techniques
- Assistance pour l'élaboration du budget
- Expertise et assistance aux assurances.

Ces missions seraient des prestations rémunérées aux pourcentage ou rémunérées à l'heure.

Proposition horaire :

- pour une mission de moins de 4 heures consécutives : 95 € HT
- pour une mission de plus de 4 heures consécutives : 80 € HT

Proposition de prestations rémunérées en pourcentage :

- Etudes estimées entre 10.000 et 50.000 € : 6,5 % du montant HT des travaux
- Etudes estimées entre 50.000 et 100.000 € 4,5 % du montant HT des travaux
- Etudes estimées entre 100.000 et 300.000 € 3,8 % du montant HT des travaux

Madame le Maire donne des exemples comme le suivi des curages de fossés, des devis pour différentes voiries...

Les membres du Conseil Municipal pensent qu'il serait souhaitable que ce contrat soit proposé à la prochaine municipalité.

Sylviane HENNEQUIN précise que la Commune a travaillé avec ce cabinet depuis longtemps et qu'elle n'a jamais signé de contrat.

Plusieurs Conseillers estiment qu'il serait dommage de signer une exclusivité avec un cabinet alors qu'il s'agit du dernier conseil municipal de ce mandat et donc d'engager les prochains élus.

Madame le Maire propose de passer au votes ce contrat, mais sans exclusivité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, autorise le Maire à signer ce contrat, mais sans clause d'exclusivité.

Champ du Voisin : Intégration des voiries dans le domaine public

Monsieur et Madame VALLEE ont réalisé en 1980 sur la Commune de NOGENT L ARTAUD un lotissement dénommé « Le Champ du Voisin ».

A ce jour, le transfert à la Commune des voies et réseaux n'a toujours pas été réalisé.

Les héritiers ont manifesté leur accord sur le principe de la reprise de la parcelle A 118 aux conditions prévues dans le règlement du lotissement.

Après de nombreuses démarches auprès du cabinet de notaire (Maître GAILLARD), nous avons reçu un projet d'acte pour la reprise de cette parcelle.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de valider l'intégration de cette parcelle dans le domaine public.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte d'intégrer cette parcelle dans le domaine public.

Champ du Voisin : Autorisation au Maire de signer tout acte relatif à la reprise des voiries

Concernant la reprise des voies et réseaux du lotissement « le Champ du Voisin », madame le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer tout acte relatif à la reprise de la parcelle A 118.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer tout acte relatif à la reprise de la parcelle A118.

Délégation de signature à la D.G.S.

Madame le Maire informe que Madame Martin, la trésorière de Charly sur Marne a fait savoir qu'elle a reçu une note d'informations concernant la fin de mandat des élus.

Avec la signature électronique des bordereaux de mandats et de titres, il va y avoir un temps de latence en raison de la fabrication des nouvelles clés de signature électronique ou l'obtention par Hélios de la nouvelle signature électronique en cas de changement de Maire.

L'article L2122-19 du CGCT permet au Maire ou au Président des EPCI de donner, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, délégation de signature :

- 1° Au directeur général des services et au directeur général adjoint des services de mairie ou d'EPCI
- 2° Au directeur général et au directeur des services techniques ;
- 3° Aux responsables de services communaux.

Par conséquent, Madame le Maire propose de donner délégation de signature à Madame Sophie Ségui, DGS de la Commune de Nogent l'Artaud pour les mandats et titres de fonctionnement, d'investissement et de payes et ce à compter de sa fin de mandature jusqu' à l'obtention par le nouveau Maire de sa signature électronique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à donner délégation de signature à Madame Sophie SÉGUI, DGS de la Commune de NOGENT L ARTAUD, pour les mandats et titres de fonctionnement, d'investissement et de payes et ce à compter de sa fin de mandature jusqu' à l'obtention par le nouveau Maire de sa signature électronique.

Délibération Syndicat Mixte d'Aménagement et Gestion de l'Eau des Deux Morin

Suite à la délibération du 27/11/2018 portant sur l'adhésion de la Communauté de Communes du canton de Charly au SMAGE (Syndicat Mixte d'Aménagement et Gestion de l'Eau des deux Morin), la C4 a été contactée par la Préfecture de Seine et Marne (en charge du dossier).

La DDT de Seine et Marne les a informés de la nécessité pour toutes les Communes de la C4 de prendre une délibération sur l'adhésion au Syndicat Mixte.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte l'adhésion au Syndicat Mixte d'Aménagement et Gestion de l'Eau des Deux Morin.

USESA : Adhésion Commune de ROCOURT-SAINT-MARTIN

Les membres du Comité Syndical de l'USESA, réunis en séance du 24 septembre 2019, ont émis un avis favorable à la demande d'adhésion de la Commune de ROCOURT-SAINT-MARTIN.

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, stipulant que toute demande d'adhésion de nouvelle Commune doit être soumise à l'approbation des Communes déjà membres, la Commune doit se prononcer sur cette demande d'adhésion.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte l'adhésion de la Commune de ROCOURT SAINT MARTIN à l'USESA.

DIA

Le Champ du Voisin (7 résidence Les Marronniers)	AC 148	5 a 17ca
4 rue de la Grande Montagne	AE 56	324 m2
7 rue du Champ du Voisin	AC 67	672 m2
8 La Ferroterie La Maréchalerie La Maréchalerie	AH 16 AH 17 AH 132	1 a 26 ca 1 a 60 ca 6 a 67 ca
44 résidence la Croix Bourdon	AE 226	4 a 60 ca
Le Champ du Voisin	AC 157	242 m2
3 rue de la Grande Montagne droit à la cour commune	AE 72 AE 73	126 m2 97 m2
Le Champ du Voisin (32 résidence Les Marronniers)	AC166	353 m2
La Pièce du Moulin 12 rue Beurepaire	AB 23 AB 24	1 a 59 ca 5 a 94 ca
54 Grande Rue	AB 235	45 ca

Informations diverses

Les délégués de parents d'élèves ont adressé un courrier à la Mairie. Ils souhaiteraient organiser une journée de collecte des déchets sur le territoire de la Commune : « défi nogentais pour l'environnement ». Ils souhaiteraient être sponsorisé par la Commune par rapport au volume de déchets collectés.

D'autres sponsors pourraient être envisagés. (entreprises privées).

Madame le maire envisage d'en parler le 9 mars, jour du Conseil d'écoles.

La séance est levée à 22h 40



Le Maire,

Jeanine VAN LANDEGHEM.